



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Vendredi 6 juin 2025 | Salle du Lignon, Vernier GE

Invitation à la 72^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Des communes fortes, un Etat fort.

25 ans de l'article constitutionnel communal.





Madame, Monsieur,

Il y a un an, vous avez renouvelé le comité et la présidence de l'Association des Communes Suisses. Depuis, ce comité réunit 17 personnalités issues de 14 cantons: neuf président-es de commune en exercice, quatre ancien-n-es président-es, quatre parlementaires fédéraux, un représentant des bourgeoisies et corporations, onze hommes, six femmes, cinq Romand-es, un Tessinois et onze Alémaniques. Politiquement, le comité reflète tout l'éventail, de la gauche à la droite. Bref, un comité représentatif – à l'exception peut-être de la parité!

Et c'est indispensable: l'ACS a pour mission de défendre les communes. Une tâche ardue, tant notre pays est diversifié, avec 2'115 communes allant du village de 31 habitant-es à la métropole de plus de 400'000 personnes. Ces communes sont aussi bien agricoles, qu'industrielles ou touristiques, du village de montagne aux centres urbains et leurs sensibilités sont très variées – tantôt progressistes, libérales ou conservatrices. Et pourtant, au-delà des différences, il existe des intérêts communaux qui s'appliquent à toutes.

Lors de notre Assemblée générale du 6 juin prochain à Vernier (GE), nous nous pencherons sur une question centrale: dans quelle mesure la Confédération prend-elle réellement en compte ces intérêts communaux? Cette année est l'occasion idéale pour en débattre ensemble, puisque l'autonomie communale a été inscrite dans la Constitution fédérale il y a tout juste 25 ans.

Conseiller aux Etats Mathias Zoppi
Président de l'Association
des Communes Suisses



Madame, Monsieur

La ville de Vernier est heureuse d'accueillir l'Assemblée générale 2025 de l'ACS.

Au quotidien, le rôle des communes est essentiel. L'échange sur l'impact de l'article 50 de la Constitution fédérale permettra d'apporter des éléments de réponse pour savoir si leur juste place est reconnue dans notre système fédéral.

Dans un monde sous tension, en perpétuel mouvement, les communes amènent des réponses aux préoccupations du jour, mais aussi un cadre de vie agréable à leurs habitantes et habitants. Lieux de participation et d'expérience de la démocratie directe, elles sont désormais un espace de résilience, à l'intérieur duquel le vivre ensemble se construit hors des réseaux sociaux.

Les communes sont aussi confrontées à une exigence d'innovation. Face aux défis posés par les différentes transitions (énergétique, climatiques, générationnelle), fortes de leur histoire, elles doivent continuer de se renouveler pour accompagner au mieux leurs résidents. Le cadre de votre assemblée symbolise cette capacité à lier les temps. La cité du Lignon a contribué à transformer le bourg de Vernier en une ville de près de 38'000 habitants. Ensemble moderne, elle est désormais une figure patrimoniale inscrite à l'ISOS.

La Suisse donne l'image d'un îlot de stabilité. L'équilibre est fragile. Les garanties constitutionnelles sont certes indispensables; elles doivent s'inscrire, plus que jamais, dans une pratique politique qui reconnaît aux communes leur contribution déterminante.

Martin Staub
Maire de la Ville de Vernier

Programme de l'Assemblée générale

09h30 Arrivée, café/croissant

10h15 Allocution de bienvenue

- **Mathias Zopfi**, président de l'Association des Communes Suisses, conseiller aux Etats
-

Ouverture avec paroles de bienvenue par

- **Martin Staub**, maire de la Ville de Vernier
 - Membres du comité de l'Association des Communes Suisses
-

10h30 Affaires statutaires

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2024*
2. Approbation du rapport annuel 2024*
3. Approbation des comptes annuels 2024 après prise d'acte du rapport de révision*
4. Décharge du Comité
5. Fixation des cotisations des membres 2026*
6. Elections de remplacement du Comité*
7. Election de l'organe de révision*
8. Divers

* à télécharger sur www.chcommunes.ch

11h30 Des communes fortes, un Etat fort

25 ans de l'article constitutionnel communal

- **Natascha Schwyn**, journaliste SRF

Collaboration entre les communes et le canton

- **Carole-Anne Kast** (GE), conseillère d'Etat, Département des Institutions et du Numérique, ancienne maire de la Ville d'Onex
- **Karine Bruchez** (GE), présidente de l'Association des communes genevoises et maire de la commune d'Hermance

Table ronde: « la voix des communes dans l'Etat fédéral »

- **Walter Schönholzer** (TG), conseiller d'Etat, Département de l'intérieur et de l'économie, ancien président de la commune de Kradolf-Schönenberg, membre du Bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)
- **Laurent Wehrli** (VD), conseiller national et ancien syndic de la Ville de Montreux
- **Mathias Zopfi** (GL), conseiller aux Etats, président de l'Association des Communes Suisses et ancien vice-président de la commune de Glaris Sud

Modération: **Natascha Schwyn**, journaliste SRF

Bilan et conclusion: **Claudia Kratochvil-Hametner**, directrice de l'Association des Communes Suisses

12h30 Apéritif et repas

Organisation

Date / Heure	Vendredi 6 juin 2025, 10h15 à 12h30
Lieu	Salle du Lignon Place du Lignon 16 1219 Le Lignon GE https://www.vernier.ch/lieux/salle-du-lignon
Documents	Disponibles en ligne sur www.communes.ch
Langue	Allemand / français (traduction simultanée)
Inscription	Jusqu'au lundi, 26 mai 2025 au plus tard en ligne sur www.chcommunes.ch ou par code QR : 
Informations	Association des Communes Suisses Holzikofenweg 8 Case postale 3001 Berne verband@chgemeinden.ch Tél. 031 380 70 00
Accès	Transports publics : Depuis la gare de Genève : bus 9, quai K , direction « Vernier, Lignon Tours » jusqu'à l'arrêt de bus « Lignon Cité ». Depuis la gare de l'aéroport de Genève : bus 28, quai D , direction « Petit-Lancy, Les Esserts » jusqu'à l'arrêt de bus « Lignon Cité ». En voiture : suivre l'autoroute A1/E25 jusqu'à la sortie 4-5-Meyrin-Vernier. Des places de parc réservées sont disponibles à la Piscine du Lignon.